

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 12 MAI 1884.

---

Crédits supplémentaires et transferts au Budget de l'exercice 1883 (1).

---

### AMENDEMENTS DU GOUVERNEMENT.

---

Bruxelles, le 12 mai 1884.

*A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants.*

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT.**

J'ai reçu de M. le Ministre des Travaux publics deux amendements au projet de loi qui fait l'objet du *Document parlementaire*, n<sup>o</sup> 148.

Je m'empresse de vous les faire parvenir.

L'un d'eux se rattache à l'article 53 du tableau annexé au projet de loi, qu'il augmente d'une somme de fr. 84,365 10 c<sup>s</sup> ; l'autre forme un article 57<sup>bis</sup> (nouveau).

Ainsi que vous le remarquerez, Monsieur le Président, on a maintenu pour le premier de ces amendements la justification qui existait pages 28 et 29 du document n<sup>o</sup> 148), sauf que les chiffres ont été modifiés. Il n'y a d'ailleurs rien à ajouter à ce qui avait été dit pour le crédit de fr. 65,396 80 c<sup>s</sup> porté à fr. 149,961 90 c<sup>s</sup>, sinon que le Département des Travaux publics a reconnu ultérieurement la nécessité de comprendre, dans la demande de crédit supplémentaire, cumulativement avec les frais de procédure et les intérêts légaux, la somme en principal, soit fr. 84,365 10 c<sup>s</sup> que l'État doit payer à la Compagnie du chemin de fer de Braine-le-Comte à Gand.

---

(1) Projet de loi, n<sup>o</sup> 148.  
Amendement, n<sup>o</sup> 170.  
Rapport, n<sup>o</sup> 173.

En tenant compte de l'amendement déposé à la séance du 6 de ce mois (*Document parlementaire*, n° 170), la somme totale des crédits supplémentaires à demander s'élève à fr. 3,213,652 04 c<sup>s</sup>, qui se subdivise ainsi qu'il suit :

1 <sup>o</sup> Créances se rattachant à des exercices périmés (1879 et antérieurs) et aux exercices clos de 1880, 1881 et 1882. . . . .	fr. 480,169 72
2 <sup>o</sup> Dépenses se rapportant à l'exercice 1883 en cours . . .	2,733,482 32
	<hr/>
TOTAL ÉGAL. . . . .	fr. 3,213,652 04

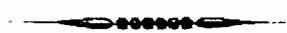
Il résulte de ce qui précède que le total des Budgets du Ministère de l'Intérieur et des Travaux publics pour l'exercice 1883 est porté respectivement à fr. 24,730,205 58 c<sup>s</sup> et à fr. 92,273,420 57 c<sup>s</sup>.

J'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous adresser en outre le projet de loi modifié, tel qu'il doit être mis en délibération.

Agrérez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Le Ministre des Finances,*

CHARLES GRAUX.



## PROJET DE LOI.

## LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1885.

(DÉPENSES ORDINAIRES.)

## ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert aux Ministres, pour être rattachés au Budget de l'exercice 1885, des crédits supplémentaires montant à la somme de fr. 3,215,652 04 c<sup>a</sup> pour le payement de créances se rapportant à des exercices périmés de 1879 et antérieurs et aux exercices clos de 1880, 1881 et 1882, ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1885.

Ces crédits sont répartis conformément au tableau annexé à la présente loi, par Ministères et par services, de la manière suivante :

Dette publique . . . . .	fr. 1,280,000	»
Ministère de la Justice. . . . .	51,665	42
Id. de l'Intérieur . . . . .	625,667	58
Id. de l'Instruction publique. . . . .	49,700	»
Id. des Travaux publics . . . . .	493,060	57
Id. de la Guerre . . . . .	685,000	»
Id. des Finances . . . . .	42,642	54
Non-Valeurs et Remboursements . . . . .	5,917	93
		<hr/>
TOTAL. . . . .	fr. 3,215,652	04

## ART. 2.

Les crédits supplémentaires ci-dessus mentionnés seront couverts au moyen des ressources ordinaires du Trésor.

**TRANSFERTS DE CREDITS AU BUDGET  
DE L'EXERCICE 1883.**

## ART. 3.

Sur les crédits ouverts au Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1883, il est fait diminution d'une somme de 133,000 francs, qui se répartit ainsi qu'il suit :

Art. 6. — Traitement de l'état-major général . . . . .	fr. 80,000 »
Art. 8. — Traitement du service de l'intendance . . . . .	5,000 »
Art. 16. — Traitement et solde du bataillon d'administration. . . . .	15,000 »
Art. 17. — Personnel de l'Académie militaire . . . . .	6,000 »
Art. 30. — Traitements divers et honoraires.	24,000 »
Art. 31. — Frais de représentation . . .	3,000 »
<b>TOTAL. . . fr.</b>	<b><u>133,000</u> »</b>

## ART. 4.

Les crédits ouverts au Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1883, sont augmentés à concurrence de la somme de 133,000 francs, mentionnée à l'article 3 ci-dessus qui se répartit comme il suit :

Art. 4. — Matériel de l'administration centrale . . . . .	fr. 10,000 »
Art. 11. — Service pharmaceutique. . .	33,000 »
Art. 28. — Chauffage et éclairage des corps de garde, etc. . . . .	58,000 »
Art. 33. — Dépenses imprévues . . . .	32,000 »
<b>TOTAL. . . fr.</b>	<b><u>133,000</u> »</b>

## ART. 5.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 3 avril 1884.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*  
**CHARLES GRAUX.**

**BUDGET DE L'EXERCICE 1883.**

---

**CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES.**

---

**TABLEAU DE RÉPARTITION DES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES  
ENTRE LES DÉPARTEMENTS ET SERVICES.**

---

( 6 )

## ANNEXE.

Tableau, par Ministères et par services, des crédits supplémentaires accordés, sur l'exercice 1883, pour le paiement de créances se rapportant à des exercices périmés (1879 et antérieurs) et à des exercices clos (1880, 1881 et 1882), ainsi que pour couvrir des dépenses de l'exercice 1883.

BUDGET DE L'EXERCICE 1883.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT		TOTAL par ARTICLE.
CHAPITRES		ARTICLES			des exercices 1882 et antérieurs.	de l'exercice 1883.	
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.				
				<b>Dettes publiques.</b>			
I.	"	8	"	Intérêts et frais de capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année . . . . .	"	1,280,000 "	1,280,000 "
				TOTAL pour le service de la Dette publique. . . . .	"	1,280,000 "	1,280,000 "
				<b>Ministère de la Justice.</b>			
X.	"	47	"	Prisons. — Personnel . . . . .	"	14,165 42	14,165 42
	XIII.	"	58	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police (exercices périmés et clos). . . . .	1,500 "	"	1,500 "
"	Id.	"	59	Frais d'entretien et de transport d'indigents étrangers ou dont le domicile de secours est inconnu (exercices périmés et clos) . . . . .	16,000 "	"	16,000 "
				TOTAL pour le Ministère de la Justice . . . . .	17,500 "	14,165 42	51,665 42
				<b>Ministère de l'Intérieur.</b>			
I.	"	5	"	Honoraires des avocats du Département. . . . .	"	500 "	500 "
IV.	"	14	"	Frais de routes et de tournées, etc. . . . .	"	5,500 "	5,500 "
	Id.	"	15	Revision des listes électorales . . . . .	"	9,500 "	9,500 "
V.	"	18	"	Indemnités aux membres civils des conseils de milice, etc. . . . .	"	10,000 "	10,000 "
VII.	"	24	"	Tir national. — Frais des concours extraordinaires qui ont eu lieu à l'occasion du 25 <sup>me</sup> anniversaire de l'institution du Tir national . . . . .	"	10,000 "	10,000 "
XIV.	"	55	"	Observatoire royal. . . . .	"	18,900 "	18,900 "
XV.	"	77	"	Commission royale des monuments . . . . .	"	2,870 "	2,870 "
XVII.	"	114	"	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépense d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	"	60,000 "	60,000 "
XIX.	"	156	"	Commission de revision des règlements miniers. Frais de route et de séjour, impressions, expériences, etc. . . . .	"	650 "	650 "
XXI.	"	142	"	Participation de la Belgique à l'Exposition internationale d'Amsterdam. . . . .	"	26,450 "	26,450 "
XXII	"	144	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	"	2,190 "	2,190 "
				A REPORTER. . . . fr.	"	114,560 "	114,560 "

BUDGET DE L'EXERCICE 1883.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT.		TOTAL par ARTICLE.
CHAPITRES		ARTICLES			des		
anciens.	nouveaux.	anciens.	nouveaux.		des exercices 1882. et antérieurs.	de l'exercice 1883.	
				REPORT. . . . .	"	114,500 "	114,500 "
				<b>Ministère de l'Intérieur (suite).</b>			
"	XXIII.	"	145	Routes — Travaux d'entretien (exercices périmés et clos) . . . . .	1,053 91	"	1,053 91
"	Id.	"	146	Canaux et rivières. — Travaux d'entretien. (Exercices clos) . . . . .	215,000 "	"	215,000 "
"	Id.	"	147	Canal de Charleroi. — Travaux d'amélioration. (Exercice clos) . . . . .	6,615 70	"	6,615 70
"	Id.	"	148	Canal de dérivation de la Lys. — Travaux d'amélioration. (Exercices clos.) . . . . .	86 80	"	86 80
"	Id.	"	149	Dendre. — Travaux d'amélioration. (Exercice clos.) . . . . .	227 22	"	227 22
"	Id.	"	150	Plantations nouvelles. — Travaux d'amélioration (Exercice 1882, clos) . . . . .	3 59	"	3 59
"	Id.	"	151	Ports et côtes. — Travaux d'entretien. (Exercice 1878, périmé.) . . . . .	5,772 27	"	5,772 27
"	Id.	"	152	Phares et faux. — Travaux d'amélioration. (Exercice 1882, clos.) . . . . .	41,811 70	"	41,811 70
"	Id.	"	153	Frais d'études et d'adjudications, etc. (Exercice 1881, clos.) . . . . .	511 40	"	511 40
"	XXIV.	"	154	Exposition internationale des produits de l'industrie instituée à Santiago du Chili en 1875 (Exercice périmé.) Dépenses relatives à cette exposition . . . . .	50,000 "	"	50,000 "
"	Id.	"	155	Dépenses arriérées relatives au service de la milice se rapportant aux exercices clos de 1881 et 1882 . . . . .	107 "	"	107 "
"	Id.	"	156	Revision des listes électorales. — Exécution des articles 66 et 92 des lois électorales coordonnées. (Exercice 1882, clos.) . . . . .	118 10	"	118 10
"	Id.	"	157	Frais des examens de capacité électorale de la session de 1885. . . . .	"	160,000 "	160,000 "
				<b>TOTAL pour le Ministère de l'Intérieur fr.</b>	<b>321,507 58</b>	<b>304,360 "</b>	<b>625,667 58</b>
				<b>Ministère de l'Instruction publique.</b>			
III.	"	25	"	Enseignement moyen. — Jurys d'examen. . fr.	"	16,700 "	16,700 "
IV.	"	57	"	Personnel des écoles normales et des sections normales de l'État, etc. . . . .	"	24,000 "	24,000 "
"	VI	"	45	Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Ministère de l'Instruction publique. . . . .	"	9,000 "	9,000 "
				<b>TOTAL pour le Ministère de l'Inst. publique fr.</b>	<b>"</b>	<b>49,700 "</b>	<b>49,700 "</b>

BUDGET DE L'EXERCICE 1883.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des crédits supplémentaires. se rapportant à des dépenses		TOTAL
CHAPITRES		ARTICLES			Des exercices 1882. et antérieurs.	de l'exercice 1883.	par ARTICLE.
anciens.	NOUVEAUX.	anciens.	NOUVEAUX.				
<b>Ministère des travaux publics.</b>							
II.	•	25	•	Transports. — Frais d'exploitation. . . . .	•	200,000	200,000 •
III.	•	32	•	Postes et télégraphes. — Services communs. — Salaires . . . . .	•	2,000	2,000 •
Id.	•	41	•	Télégraphes. — Salaires . . . . .	•	17,600	17,600 •
VII.	•	51	•	Pensions — Premier terme. . . . .	•	1,500	1,500 •
IX.	•	53	•	Dépenses imprévues. . . . .	•	149,961 90	149,961 90
•	X.	•	54	Honoraires des avocats. . . . .	284	•	284 •
•	Id.	•	55	Chemiu de fer. — Transports. — Pertes et avaries.	120,000	•	120,000 •
•	Id.	•	56	Postes. — Matériel . . . . .	518 69	•	518 69
•	Id.	•	57	Télégraphes. — Entretien . . . . .	290 93	•	290 93
•	Id.	•	57 <sup>bis</sup>	Pensions. — Premier terme. . . . .	151 25	•	151 25
•	Id.	•	58	Dépenses imprévues. . . . .	775 80	•	775 80
TOTAL pour le Ministère des Travaux publics . . . . .					121,998 67	371,061 90	493,060 57
<b>Ministère de la Guerre.</b>							
III.	•	10	•	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux. . . . .	•	31,000	31,000 •
IV.	•	12	•	Traitement et solde des troupes d'infanterie . . . . .	•	595,000	595,000 •
VIII.	•	26	•	Frais de route et de séjour. . . . .	•	21,000	21,000 •
Id.	•	27	•	Transports généraux. . . . .	•	17,000	17,000 •
X.	•	32	•	Pensions et secours . . . . .	•	21,000	21,000 •
TOTAL pour le Ministère de la Guerre . . . . .					•	685,000	685,000 •
<b>Ministère des Finances.</b>							
I.	•	3	•	Honoraires des avocats et des avoués du Départe- ment; frais de procédure, déboursés, etc. (Exer- cices périmés et clos) . . . . .	9,711 31	•	9,711 31
III.	•	20	•	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	•	28,797	28,797 •
IV.	•	23	•	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre (Ex. clos) . . . . .	978 20	•	978 20
Id.	•	24	•	Traitement du personnel du domaine (Ex. clos) . . . . .	196 25	•	196 25
Id.	•	25	•	— — forestier ( id. ) . . . . .	61 40	•	61 40
Id.	•	26	•	Remises des receveurs (Ex. clos) . . . . .	58 39	•	58 39
Id.	•	28	•	Matériel (Ex. 1882-clos et 1883) . . . . .	3 50	400	403 50
Id.	•	29	•	Dépenses du domaine (Ex. clos) . . . . .	2,144 31	•	2,144 31
Id.	•	31	•	Intérêts moratoires en matières diverses (Id.) . . . . .	292 18	•	292 18
TOTAL pour le Ministère des Finances. fr.					13,445 54	29,197	42,642 54

BUDGET DE L'EXERCICE 1883.				MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT des crédits supplémentaires se rapportant à des dépenses		TOTAL
CHAPITRES		ARTICLES			des exercices 1882 et antérieurs.	de l'exercice 1883.	par ARTICLE.
anciens.	NOUVEAUX.	anciens.	NOUVEAUX.				
				<b>Non-Valeurs et Remboursements.</b>			
II	.	7	°	Enregistrement et domaines. -- Restitution de droits perçus abusivement, etc. (Ex. périmés et clos) . . . . .	5,917 95	»	5,917 95
				TOTAL pour le service des Non-Valeurs et Rem- boursements . . . . .	5,917 95	»	5,917 95
				TOTAL pour le Ministère des Finances. . . . .	15,445 54	29,197 »	42,642 54
				— — — de la Guerre . . . . .	»	685,000 »	685,000 »
				— — — des Travaux publics . . . . .	121,098 67	371,061 90	493,060 67
				— — — de l'Instruction publique. . . . .	»	49,700 »	49,700 »
				— — — de l'Intérieur. . . . .	521,507 58	504,360 »	625,667 58
				— — — de la Justice. . . . .	17,500 »	14,163 42	51,663 42
				— — — service de la Dette publique . . . . .	»	1,280,000 »	1,280,000 »
				ENSEMBLE. . . fr.	480,169 72	2,735,482 52	3,215,652 04

## CHAPITRE IX.

ART. 53. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit supplémentaire demandé : fr. 149,961 90 c<sup>s</sup>.

Le 28 décembre 1870, M. Ernest Boucquéau et, autant que de besoin, la Compagnie du chemin de fer de Braine-le-Comte à Gand ont demandé la restitution, pour perception induc, de la moitié du prix payé à l'État pour transport des cendrées destinées à ladite ligne, avec intérêts légaux et dépens.

Un jugement en date du 16 mars 1878 a chargé trois experts d'évaluer le cube du ballast et le nombre de wagons employés au transport.

A la suite de négociations ouvertes pour terminer cette affaire à l'amiable, il intervint, sous la date du 12 mai 1883, une convention en vertu de laquelle la somme à payer par l'État a été fixée en principal à fr. 84,565 10 c<sup>s</sup>, somme à laquelle il faut ajouter les frais de procédure et les intérêts légaux jusqu'au jour du payement.

C'est afin de pouvoir payer cette somme, les intérêts et les frais, qu'un crédit de fr. 138,565 10 c<sup>s</sup> à rattacher à l'article : *Dépenses imprévues*, est demandé, le Budget ne contenant pas d'autre allocation sur laquelle cette dépense puisse être imputée.

Il en est de même d'une somme de fr. 11,396 80 c<sup>s</sup> au sujet de laquelle on croit devoir donner quelques explications.

A la suite d'un différend entre l'État et la Compagnie concessionnaire de Tournai à Jurbise, au sujet de l'application du tarif du 18 septembre 1871 pour le transport des voyageurs qui avait été éten-lu à la ligne précitée sans l'assentiment de la Compagnie, cette dernière réclama, à titre de dommages-intérêts, une somme de 592,996 francs, plus les intérêts légaux

Une convention intervint, sous la date du 9 juin 1880, en vertu de laquelle la somme à payer par l'État fut fixée en principal à 356,900 francs et en intérêts à 117,700 francs.

Un crédit supplémentaire a été demandé à l'article : *Dépenses imprévues* du Budget de 1880 pour liquider cette dernière somme.

Mais certains comptes renseignant les transports des voyageurs n'avaient été admis par la Compagnie que sous certaines réserves. L'accord s'étant établi depuis sur les points contestés, il a été reconnu qu'il revenait encore à la Compagnie précitée une somme de fr. 37,232 66 c<sup>s</sup> en capital et fr. 11,396 80 c<sup>s</sup> en intérêts

Cette dernière somme doit être liquidée au moyen du crédit demandé à l'article : *Dépenses imprévues*.

## CHAPITRE X (nouveau).

ART. 57<sup>bis</sup>. — *Pensions. — Premier terme.*

Crédit supplémentaire demandé : fr. 131 25 c.

Un arrêté royal du 19 février 1884 a alloué au sieur R..., ancien commis de première classe à l'Administration des postes et télégraphes, une pension annuelle de 525 francs, prenant cours à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1882.

Le Budget de l'exercice 1882 étant clos, le premier terme de cette pension, s'élevant à fr. 131 25 c., n'a pu être payé à l'intéressé. Il importe qu'un crédit soit mis à la disposition du Département des Travaux publics.

En conséquence, on propose d'inscrire dans le tableau annexé au projet de loi déposé à la séance du 3 avril 1884 (*Document parlementaire*, n° 148, page 11), un article 57<sup>bis</sup> (nouveau), libellé ainsi qu'il suit :

« Pensions. — Premier terme . . . fr. 131 25 c. »

---